DÉLIBÉRATION
GÉNÉRALE
DU BOURG
DE LORIOL,

Du Dimanche, 22 Juin 1788, à l'iſſue des Vêpres; la Communauté convoquée & aſſemblée aux formes ordinaires, le Syndic des Forains averti & mandé ſuivant l'uſage;

IL a été dit par MM. les Conſuls qu'à la vue des malheurs que les nouveaux édits & l'exil du parlement ont déjà occaſionés dans la province, qui en devoient faire craindre de plus funeſtes encore, ils repréſenterent, jeudi dernier, aux officiers-municipaux que dans des circonſtances auſſi alarmantes, il étoit indiſpenſable d'aſſembler tout de ſuite les trois-ordres de cette communauté.

Que la convocation de l'aſſemblée ne parut pas pratiquable un jour ouvrier, attendu l'occupation des citoyens; que depuis lors les officiers-municipaux ont reçu un extrait en forme d'une délibération priſe par la ville de Grenoble le 14 du préſent mois, & à eux adreſſée par MM. les conſuls-échevins de ladite ville, laquelle délibé-

ration ils ont repréſentée ; lecture en ayant été faite à l'aſſemblée, & après l'examen le plus attentif & le plus réfléchi,

Il a été unanimement conclu & délibéré que ladite délibération renferme les mêmes vœux & les mêmes ſentiments qui animent la communauté; qu'elle donne l'adhéſion la plus entiere & la plus ample à tout le contenu en la délibération de Grenoble : en conſéquence, elle fait choix de M. Gagnal de la Couronne & de M. Blancard, tous deux habitants & propriétaires dans cette communauté, pour ſes députés vers ledit conſeil général de ladite ville de Grenoble, aux fins de s'y rendre à ſa premiere requiſition;

Qu'elle les autoriſe à prendre dans tous les temps, avec ledit conſeil, toutes les délibérations & tous les moyens qu'ils eſtimeront être les plus convenables au bien général & à celui de ladite communauté;

Qu'il ſera adreſſé un extrait en forme de la préſente délibération au conſeil général de la ville de Grenoble, avec des remerciements ſur leur zele & leur patriotiſme, qui ne peuvent pas manquer d'être récompenſés par le rétabliſſement de l'ordre dans cette province;

Que la délibération priſe par la ville de Grenoble ſera tranſcrite à la ſuite de la préſente.

MM. les députés nommés ci-deſſus, on dit qu'ils étoient infiniment flattés & honorés du ſuffrage de leurs concitoyens; qu'ils acceptoient

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

avec empreſſement leur députation ; qu'ils s'efforceroient de répondre au témoignage de confiance qui leur étoit donnée par leur zele & leur dévouement, mais qu'ils mettoient une condition à leur acceptation ; que la communauté leur permettroit de remplir cette députation à leurs frais, ce qui a été accepté avec reconnoiſſance.

Nous, capitaine-châtelain, avons donné acte de la préſente délibération & avons ſigné avec les délibérants. *Signés*, Roux, conſul. Clayent, conſul. Beranger, curé. Gagnat de la Couronne. Perreon. Blancard. de Mondexs. Boiſvert. Labory. Chorot - Boiſvert. Arnauld. Baudoin. Serres. Defaulne. Gally. Mitifiot. Gally. Breton. Marchand. Chancel. Gay. Dorival. Couriol. Brugieres. Serres. Boiſſonnier. Teyſſier. Gally. Magalon. Albert. Picolet. Serpeille. Clutier. Beaujean. Raſpail. Bellon. de Serres, capitaine-châtelain, & Lermy, ſecretaire.